



## Aide à l'insertion professionnelle

### Public visé

Les ressortissants de la MSA 44-85, salariés et non salariés, en situation difficile sur le plan financier, engagés dans une démarche d'insertion professionnelle (accès à l'emploi, reconversion professionnelle ou parcours de formation qualifiante).

### Aides financières

Les aides sont adaptées à chaque situation individuelle, en complément des aides légales.

Elles peuvent être sous forme d'une :

- Aide aux frais de formation,
- Aide au déplacement,
- Aide à l'achat de vêtements de travail,
- Aide à l'hébergement et à la restauration,
- Aide aux frais de garde,
- Aides diverses pour lever les freins au projet d'insertion professionnelle.

### Constitution du dossier

Il est constitué par un travailleur social, qui évalue la pertinence de l'aide en fonction du projet professionnel, du budget familial et du budget de formation.

### Montant

Il est fixé par la Commission Sociale de la Caisse, après examen approfondi du dossier.